**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS**

**DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**DEMANDE**

(Règle 2.2)

**Cette demande est déposée par :** [Nom du demandeur]

**Conformément à :** [Disposition(s) ou règlement(s) législatifs en vertu desquels la demande a été déposée – p. ex. paragraphe 103(1) de la *Loi sur l'électricité*, *LN-B 2013, ch. 7*]

**Le demandeur dépose une demande auprès de la Commission pour ce qui suit :**

1. [Exposer dans des paragraphes distincts les ordonnances et décisions particuliers ou tout autre redressement demandé];

Le demandeur dépose, en même temps que la présente demande, des faits ou renseignements explicatifs et justificatifs pertinents qui seront produits comme éléments de preuve.

Les représentants autorisés du demandeur sont les suivants :

[Nom, titre]

[Entreprise demanderesse]

[Adresse postale]

[Numéro de téléphone]

[Adresse électronique]

[Nom, titre]

[Entreprise – indiquer si elle agit à titre de conseiller juridique du demandeur]

[Adresse postale]

[Numéro de téléphone]

[Adresse électronique]

Le demandeur entend plaider en [langue officielle de son choix].

Datée du 20xx à [lieu].

[NOM DU DEMANDEUR]

[Signature du représentant autorisé]

[Nom]

[Titre du représentant autorisé]

**Lignes directrices pour remplir le présent formulaire :**

1. Le présent formulaire sera utilisé au besoin, avec les adaptations de circonstance, y compris aux sections non surlignées en jaune) (règle 1.6.1).
2. Les sections du présent modèle sont surlignées en jaune à titre d'orientation et seront supprimées ou remplacées, le cas échéant, par les renseignements pertinents.
3. Consulter la règle 1.7 en lien avec la langue employée dans l'instance.